

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE « LOI SUR L'EAU » PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AUTORISATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE CONTE SUR LA COMMUNE DE MONT DE MARSAN, CONCERNANT LES COMMUNES DE MONT-DE-MARSAN, SAINT-AVIT, MAZEROLLES ET BRETAGNE DE MARSAN

Demandeur : MONT-DE-MARSAN Agglomération, représentée par son Président

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la régie intercommunale des eaux et d'assainissement de MONT-DE-MARSAN Agglomération, **durant 33 jours consécutifs du lundi 26 octobre 2020 à 9h00 au vendredi 27 novembre 2020 à 17h00.**

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale concernant la demande d'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de Conte, sur la commune de Mont de Marsan, concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan.

M. Jean-Louis LEVET, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête :

- sur support papier ou sur un poste informatique, dans les locaux de la régie, 1 rue Cazaillas, 40 000 Mont de Marsan, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet des services de la Préfecture des Landes <http://www.landes.gouv.fr> puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales-Enquêtes publiques

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 26 octobre 2020 à 9h00 au vendredi 27 novembre 2020 à 17h00, être

- consignées par écrit sur le registre ouvert à cet effet dans les locaux de la régie
- envoyées par courrier à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête publique, soit par courrier à la Régie Intercommunale de l'eau et de l'Assainissement, 1 rue Cazaillas, 40 000 Mont de MARSAN, soit par courriel à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le vendredi 27 novembre 2020 à 17 h00.

Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur (EP MONT DE MARSAN STEP de CONTE) ».

M. Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- Lundi 26 octobre 2020 : de 09 h 00 à 12 h 00
- Mardi 03 novembre 2020 : de 14 h 00 à 17 h 30
- Jeudi 12 novembre 2020 : de 09 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 27 novembre 2020 : de 14h 00 à 17 h 00

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage :

MONT-DE-MARSAN Agglomération-Régie intercommunale de l'assainissement : (05 58 06 87 33)

ou par mail : accueil@montdemarsanagglo-eau.fr.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de l'enquête publique : régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement, 1 rue Cazaillas, 40 000 MONT DE MARSAN, à la Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques- et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.